



SCUBA PUCES

Conditions générales

1. Deep Turtle prend en dépôt les articles concernant la pratique de la plongée sous-marine. Ces articles doivent être lavés et en bon état.
2. Deep Turtle se donne le droit de sélectionner les articles, de les mettre en vente et en fixer le prix.
3. Vous pouvez déposer vos articles du mardi au jeudi avant la date des Scuba Puces.
4. Dans le but de proposer une variété d'articles de qualité, toute marchandise qui ne répond pas aux critères précités sera refusée. Si des articles présentent des défauts lors de l'étiquetage, ils seront annulés de la liste.
5. Après clôture des Scuba Puces, le propriétaire recevra un sms pour venir chercher les articles invendus au plus tard la semaine suivante la date des Scuba Puces.
6. Si le propriétaire ne vient pas chercher ses articles invendus dans les 10 jours suivant les Scuba Puces, le propriétaire autorise tacitement Deep Turtle à recycler ses articles invendus.
7. Le produit de la vente sera réparti, uniquement en cas de vente de l'article, à raison de 30% pour Deep Turtle.
8. Les gains seront uniquement versés sur le compte bancaire du propriétaire après le temps de vente.
9. La responsabilité de Deep Turtle n'est pas engagée en cas de vol ou accident survenu à l'intérieur du magasin et durant les Scuba Puces.